



**EXPRIMEZ-VOUS
METTEZ FIN À LA
DISCRIMINATION**

JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME 2010

“ Lors de la Journée des droits de l'homme 2010, nous affirmons notre solidarité avec et notre admiration pour les gens de conscience: les hommes et les femmes, jeunes et vieux, de toutes nationalités et de milieux extrêmement divers qui restent fidèles à leurs principes et défendent les droits de l'homme ”.

(Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme)

LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME LUTTANT CONTRE LA DISCRIMINATION

NOTE D'INFORMATION

Les défenseurs des droits de l'homme luttent contre la discrimination, souvent confrontés à de grands risques pour eux-mêmes et leurs familles, sont reconnus et célébrés lors de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2010.

Les défenseurs des droits de l'homme dénoncent les abus et les violations, y compris la discrimination, l'exclusion, l'oppression et la violence. Ils préconisent la justice et cherchent à protéger les victimes de violations des droits de l'homme. Ils exigent que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes et ils demandent la transparence de l'action gouvernementale. Ce faisant, ils mettent souvent en danger leur propre sécurité et celle de leur famille.

Qui est un défenseur des droits de l'homme ?

“ Le titre de défenseur des droits de l'homme peut être gagné par chacun d'entre nous. Ce n'est pas un rôle qui exige une qualification professionnelle. Ce qu'il requiert est la considération pour les autres êtres humains, la compréhension que nous avons tous droit à l'éventail complet des droits de l'homme et la volonté de voir cet idéal devenir réalité ”.

(Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme)

Certains défenseurs des droits de l'homme sont célèbres, mais la plupart ne le sont pas. Ils sont actifs dans toutes les régions du monde, travaillant seuls et en groupes, dans les communautés locales, au niveau de la politique nationale et au niveau international.

Ils sont de tous âges, et ont des origines et des professions différentes.

Beaucoup sont hautement qualifiés avec des compétences particulières tels les avocats, les journalistes, les médecins, les architectes et les enseignants; beaucoup d'autres ont peu ou pas d'éducation, mais partagent la conviction fondamentale que les droits de l'homme doivent être protégés et promus.

Tous peuvent faire progresser et peuvent promouvoir les droits de l'homme, peu importe qui ils sont ou d'où ils viennent. Chacun d'entre nous peut faire une différence.

Les violations commises contre les défenseurs des droits de l'homme

“ En décidant d'agir par principe, la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et leur capacité de travail sont souvent compromises, soit par de flagrantes répressions et violences, en particulier dans les zones de conflit, soit par des formes de plus en plus insidieuses de restrictions et d'abus. Chacun de nous a la responsabilité de soutenir leurs efforts et d'ajouter notre voix à celles de ceux qui exigent la protection des défenseurs des droits de l'homme et de leurs familles ”.

(Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme)



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Les activités des défenseurs des droits de l'homme galvanisent l'action et stimulent le changement. Dans de nombreux pays, l'histoire s'est révélée être du côté des défenseurs. Souvent, toutefois, les actions des défenseurs se heurtent aux réactions hostiles et négatives d'individus, de groupes et des autorités. Ceci peut être vrai tant dans les démocraties émergentes que dans les États aux traditions démocratiques établies depuis longtemps.

Les défenseurs des droits de l'homme sont très vulnérables dans les situations de conflit et dans les États où la primauté du droit n'est pas solidement ancrée et où les droits de l'homme sont violés régulièrement et en toute impunité. Des milliers de défenseurs des droits de l'homme perdent leur emploi, sont menacés, harcelés, diffamés, emprisonnés illégalement, torturés, assassinés et contraints à l'exil. Même dans des États de tradition démocratique et avec un bon fonctionnement des institutions judiciaires, il peut y avoir, et c'est souvent le cas, des violations des droits fondamentaux de ceux qui défendent eux-mêmes les droits de l'homme des autres.

La situation des femmes qui défendent les droits de l'homme est souvent particulièrement précaire. Dans les sociétés traditionnelles où leur rôle est clairement limité, ces femmes peuvent rencontrer une opposition bruyante et agressive de la part des membres de leur propre communauté en raison de leur militantisme. Des femmes qui défendent les droits de l'homme et qui ont été agressées sexuellement à cause de leur travail en faveur des droits de l'homme sont souvent perçues comme ayant jeté la honte sur leurs familles et communautés. Parce que les femmes sont les principales dispensatrices de soins, leur harcèlement et persécution en tant que défenseuses des droits de l'homme exposent leurs enfants et leurs familles à des abus et des souffrances. La protection des familles des défenseuses des droits de l'homme est d'une importance vitale.

La défense des droits de l'homme des migrants entraîne aussi de multiples difficultés et risques. Souvent, les migrants n'ont aucune ressource juridique. Ils peuvent également être victimes de préjugés, d'hostilité et de discrimination dans les communautés où ils s'établissent.

Protection et soutien des défenseurs des droits de l'homme

" Soyons absolument clairs sur ce point: les États ont la responsabilité d'assurer la sécurité des défenseurs des droits de l'homme. En cas de violations, ils ont en outre la responsabilité d'enquêter sur les auteurs et de les poursuivre, et d'indemniser les victimes " .

(Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme)

La Déclaration¹ sur les défenseurs des droits de l'homme reconnaît que la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme dépend dans une large mesure des activités des défenseurs des droits de l'homme et que, précisément à cause de leur travail, ces défenseurs ont souvent besoin d'une protection supplémentaire.

En 2000, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé un représentant spécial dont le rôle est de contrôler et de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration. L'actuelle Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme est Margaret Sekaggya.

En mars 2010, le Conseil des droits de l'homme s'est dit gravement préoccupé par les menaces et les attaques continues subies par de nombreux défenseurs des droits de l'homme et a adopté une résolution sur leur protection qui identifie les États comme ayant le rôle clé dans le soutien total à apporter aux défenseurs des droits de l'homme et dans la promotion d'un environnement sûr et propice pour ces derniers.

La résolution dit aussi clairement que lorsque des violations sont commises contre des défenseurs des droits de l'homme, les États doivent veiller à ce que ces incidents soient immédiatement et impartialement investigués et leurs auteurs poursuivis.

¹La Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998.

CONTACTEZ NOUS

Visitez notre page web sur la Journée des droits de l'homme

www.ohchr.org/hrday2010 et

téléchargez des matériels audiovisuels et à imprimer, des concepts graphiques et plus encore.

Téléphone: **+41 22 917 9000**

E-mail: humanrightsday@ohchr.org

A PROPOS DU HCDH

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une composante du Secrétariat des Nations Unies, a reçu un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Avec son siège à Genève, le Haut-Commissariat est également présent dans quelque 50 pays. Avec à sa tête le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, une fonction établie par l'Assemblée générale en 1993 pour être le fer de lance des efforts des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH entreprend des actions basées sur le mandat unique qui lui a été donné par la communauté internationale de protéger et de défendre la législation internationale des droits de l'homme.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site: www.ohchr.org



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT